



**PROJET TEMPUS AQI-UMED
RENFORCEMENT DE L'ASSURANCE QUALITE INTERNE DANS
DES UNIVERSITES DE LA MEDITERRANEE**

**REFERENTIEL AQI-UMED
VERSION FINALE (OCTOBRE 2011)**



DOMAINE DE LA FORMATION

LA DEFINITION DE L'OFFRE DE FORMATION ET SON PILOTAGE

- Référence 1 : L'institution offre des formations en adéquation avec ses environnements politique, scientifique, socio-professionnel et elle tient compte du contexte national et international.
- Référence 2 : L'offre de formation est cohérente au regard du projet de l'institution et de ses moyens matériels, humains et pédagogiques.
- Référence 3 : L'offre de formation s'appuie sur des approches pédagogiques adaptées et innovantes.
- Référence 4 : L'institution rend visible son offre de formation.
- Référence 5 : L'institution développe des structures de pilotage et de mise en œuvre des formations.
- Référence 6 : L'institution propose des modes de formations variés (à distance, en alternance, ...).

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ETUDIANT DANS SA FORMATION

- Référence 1 : L'institution a une politique d'accueil, de suivi et d'aide à la réussite de ses étudiants.
- Référence 2 : L'institution offre la possibilité d'une mobilité interne (passerelles) et externe (nationale, internationale).
- Référence 3 : L'institution a une politique d'accès à la documentation et à tous supports pédagogiques.

L'EVALUATION ET LA REVISION DES ENSEIGNEMENTS

- Référence 1 : Les enseignements sont soumis à des révisions et à des évaluations régulières.
- Référence 2 : L'institution développe des processus d'amélioration de la pédagogie.

LE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES APPRENTISSAGES DES ETUDIANTS

- Référence 1 : L'institution valide les apprentissages tout au long des parcours de formation.
- Référence 2 : Les épreuves d'évaluation sont en cohérence avec les objectifs d'apprentissage.
- Référence 3 : Les modalités de contrôle des connaissances sont objectives, équitables, fiables, publiées et communiquées.

L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- Référence 1 : L'institution développe un dispositif d'orientation.
- Référence 2: L'institution développe un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle.
- Référence 3 : L'institution développe des partenariats avec le milieu socioprofessionnel.
- Référence 4: L'institution développe un dispositif de suivi de l'employabilité des diplômés.

LA FORMATION DOCTORALE

- Référence 1 : L'institution garantit la qualité des formations doctorales par leur adossement scientifique et par des stratégies de coopération nationale et internationale.

- Référence 2 : L'institution développe un dispositif d'encadrement, de suivi et d'insertion de ses docteurs.

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- Référence 1 : La formation continue est partie intégrante de l'offre de formation.
- Référence 2 : L'institution favorise l'accueil des adultes en reprise d'études.
- Référence 3 : L'institution assure des formations diplômantes et/ou certifiantes pour des publics du milieu académique et des milieux socio-professionnels.

DOMAINE DE LA RECHERCHE

L'ORGANISATION, LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE

- Référence 1 : L'institution définit ses priorités de recherche et met en œuvre les moyens adaptés.
- Référence 2: L'institution dispose de structures de pilotage et de suivi de la recherche.
- Référence 3 : L'institution organise une réflexion stratégique et une évaluation interne en matière de recherche.
- Référence 4 : L'institution structure la recherche en fonction de ses priorités scientifiques.
- Référence 5 : L'institution développe une recherche qui répond aux besoins de son environnement
- Référence 6 : L'institution encourage le dynamisme de la recherche et motive ses enseignants chercheurs.
- Référence 7 : L'institution développe une politique de formation à la recherche et par la recherche.
- Référence 8 : L'institution favorise l'accès aux ressources documentaires nécessaires à la recherche.
- Référence 9 : L'institution assure une fonction de veille sur les évolutions méthodologiques, scientifiques et technologiques.

LES RELATIONS ET LES PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

- Référence 1 : L'institution veille en interne à la mutualisation des activités de recherche.
- Référence 2 : L'institution met en place une stratégie de partenariats privilégiés en matière de recherche aux niveaux régional et national.
- Référence 3 : L'institution assure un développement structuré des partenariats internationaux en matière de recherche.
- Référence 4 : L'institution dispose d'une politique de communication et de diffusion de sa production scientifique.

LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

- Référence 1 : L'institution mène une politique de valorisation et de transfert des résultats de la recherche.
- Référence 2 : L'institution contribue au développement de la propriété intellectuelle.
- Référence 3 : L'institution favorise la création et l'incubation d'entreprises en lien avec la recherche.
- Référence 4 : L'institution veille à la diffusion de la culture scientifique.

DOMAINE DE LA GOUVERNANCE

SYSTEME D'INFORMATION

- Référence 1 : L'institution dispose d'une politique de collecte, de sécurisation, de traitement, d'analyse et d'exploitation des informations.
- Référence 2 : L'institution est dotée d'une structure d'information et de prospective.
- Référence 3 : L'institution assure l'archivage et la diffusion de l'information administrative, pédagogique et scientifique.
- Référence 4 : L'institution dispose de services numériques au service de ses étudiants et de son personnel.
- Référence 5 : L'institution assure l'organisation, la gestion et la promotion de la communication avec les parties prenantes internes et externes.

LES CONDITIONS D'ELABORATION DES POLITIQUES

- Référence 1 : L'institution dispose de structures chargées d'élaborer des politiques concertées de formation, de recherche et de gouvernance.
- Référence 2 : L'institution organise sa concertation interne pour l'élaboration de ses différentes politiques : formation, recherche, gestion administrative et gouvernance.
- Référence 3 : La politique de l'institution est en phase avec les orientations stratégiques nationales pour l'enseignement supérieur et la recherche.
- Référence 4 : La politique et la stratégie de l'institution notamment dans le domaine de la recherche, de la formation, des relations internationales et des services rendus à la société tiennent compte de ses environnements local, national et international.
- Référence 5 : L'institution fait usage de ses marges d'autonomie.
- Référence 6 : L'institution est dotée d'un projet de développement partagé.
- Référence 7 : Les arbitrages budgétaires font l'objet d'une procédure concertée.

L'ORGANISATION ET LE PILOTAGE DES COMPOSANTES ET DES SERVICES

- Référence 1 : La structure de l'institution est adaptée à la réalisation de ses missions et de ses objectifs ; elle permet un pilotage efficace.
- Référence 2 : Les différentes instances de pilotage et de gestion ont des fonctions, des compétences et des responsabilités clairement définies ; celles-ci sont attribuées en cohérence avec les missions et les objectifs de l'institution.
- Référence 3 : L'institution est organisée de telle sorte que les responsabilités confiées puissent être exercées pleinement.
- Référence 4 : Le système de gouvernance prend des dispositions pour tenir compte des opinions et des avis de ses étudiants et de ses personnels.
- Référence 5 : L'institution dispose d'un règlement intérieur concerté.
- Référence 6 : Le responsable de l'institution gère et alloue les ressources en conformité avec les objectifs de l'institution ; il organise l'évaluation de l'efficacité de leur mise en œuvre.
- Référence 7 : L'institution garantit les moyens matériels nécessaires et appropriés au bon déroulement de ses activités.

LE MANAGEMENT DES FONCTIONS SUPPORTS AU SERVICE DES MISSIONS

- Référence 1 : L'institution gère ses ressources humaines en conformité avec ses missions et ses valeurs.
- Référence 2 : L'institution gère son patrimoine en conformité avec ses missions et ses valeurs.
- Référence 3 : L'institution gère ses ressources financières en conformité avec ses missions et ses valeurs.
- Référence 4 : Les services communs contribuent à la mise en œuvre du projet de l'institution.

LES DEMARCHES QUALITE

- Référence 1 : L'institution a une politique qualité bien définie et partagée.
- Référence 2 : L'institution développe ses démarches qualité en conformité avec ses missions et ses valeurs.
- Référence 3 : L'institution développe des démarches qualité pour ses différentes activités.
- Référence 4 : L'institution organise périodiquement son auto-évaluation et la révision de l'ensemble de ses activités.

DOMAINE DE LA VIE A L'UNIVERSITE

L'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS

- Référence 1 : L'institution met en place des dispositifs d'accueil et d'orientation des étudiants et des personnels.
- Référence 2 : L'institution accorde une attention aux besoins spécifiques des étudiants et personnels.
- Référence 3 : L'institution met en place des dispositifs d'information des étudiants et des personnels.

LES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

- Référence 1 : L'institution développe une politique d'activités culturelles et sportives.
- Référence 2 : L'institution favorise le développement des structures et d'associations culturelles et sportives.
- Référence 3 : L'institution met à la disposition des étudiants et des personnels les ressources nécessaires pour mener à bien leurs activités culturelles et sportives.

LES CONDITIONS DE VIE, DE TRAVAIL ET D'ETUDES DES ACTEURS DE L'UNIVERSITE (SANTE, HYGIENE, SECURITE, ...)

- Référence 1 : L'institution offre un cadre convivial aux différents acteurs
- Référence 2 : L'institution garantit les conditions d'hygiène et de sécurité de ses étudiants et de ses personnels sur l'ensemble de ses sites.
- Référence 3 : L'institution assure à ses personnels et étudiants l'accès à des services de santé.
- Référence 4 : L'institution développe des partenariats avec les collectivités, les organismes de la ville et de la région en faveur de ses étudiants et de ses personnels.
- Référence 5 : L'institution contribue, avec les services concernés, à la prise en charge des étudiants et des personnels (restauration, hébergement, transport, ...)

RESPONSABILITE SOCIETALE (ETHIQUE, CITOYENNETE, EGALITE DES CHANCES, DEVELOPPEMENT DURABLE, ...)

- Référence 1 : L'institution s'implique et encourage les activités citoyennes, les échanges et les débats sociétaux.
- Référence 2 : L'institution est attachée au principe de l'égalité des chances.
- Référence 3 : L'institution veille au respect des principes et règles d'éthique et de déontologie
- Référence 4 : Les installations, les équipements et les pratiques de l'institution prennent en considération la dimension environnementale et le développement durable.